

**REPUBLIQUE DU NIGER
CABINET DU PREMIER MINISTRE
CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE
SECRETARIAT EXECUTIF**

**SYNTHESE PROVISOIRE DU RAPPORT NATIONAL SUR LE
PROCESSUS RIO +10**

SEPTEMBRE 2001

INTRODUCTION

Au lendemain de la CNUED, le Niger, soucieux d'honorer les engagements contractés, a mis en place un cadre national de suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations de Rio. Ce comité interministériel, dénommé COMNAT était placé sous la tutelle du Ministère chargé des questions environnementales.

Après une série de consultations effectuées à différents niveaux de la hiérarchie administrative (national, régional, sous régional et local) et compte tenu des enjeux et de l'ampleur de la tâche à lui confiée, le COMNAT a recommandé l'élaboration du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) tient lieu de stratégie nationale de développement durable du Niger et d'Agenda 21 national.

Pour élaborer ce PNEDD, le faire mettre en œuvre et assurer son suivi et son évaluation ; il a été créé par décret n°96-004/PM du 9/01/96, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)

La finalité du PNEDD est d'élargir les options de développement du Niger et de pérenniser ces options pour les générations futures.

Son but est de mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la solution de la crise de l'énergie domestique, à l'amélioration des conditions sanitaires et au développement économique des populations.

Le PNEDD est renforcé par les autres programmes sectoriels ou globaux qui sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre. Il s'agit notamment du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), du Plan Décennal du Développement Sanitaire 2001-2010 (PDDS), du Plan de Développement Economique et Social 2001-2004 (PDES), du Plan Décennal de l'Education 2000-2010, de la stratégie Nationale en matière de Population ; de la Stratégie Nationale en matière de Sécurité Alimentaire, etc.

I La Stratégie Nationale de Développement Durable

En dehors du chapitre 17 de l'Action 21 relatif à la protection des océans et de toutes les mers, le PNEDD couvre l'ensemble des chapitres définis dans l'agenda 21.

La stratégie qui a été définie pour mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable débouche sur plusieurs actions regroupées selon trois catégories à savoir:

- ◆ les actions urgentes pour tenir compte du temps que demanderont la définition et la mise en œuvre des programmes prioritaires qui sont au cœur de la stratégie ;
- ◆ les programmes prioritaires qui orientent les actions à court terme et les actions transversales ; les actions d'accompagnement qui vise à mettre en place les conditions favorables pour le plein développement des programmes.

En plus des six programmes prioritaires du PNEDD, d'autres projets et programmes ont été réalisés et/ou en cours de réalisation pour compléter le PNEDD dans les secteurs comme la

santé ; l'éducation ; la population, le transport ; l'énergie, la promotion du secteur privé ; l'hydraulique ; l'amélioration du cadre de vie...

I.1 FORCES ET FAIBLESSES EN MATIERE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

I.1.1. Point sur l'état de mise en œuvre de la stratégie

En plus des activités réalisées pendant la période Rio+5, qui ont été poursuivies et consolidées, le Niger a enregistré de nouvelles activités rentrant dans le cadre de la mise en œuvre du PNEDD qui constitue son Agenda 21 national adopté par le Gouvernement en mai 2000.

Le niveau d'exécution des programmes prioritaires et des actions d'accompagnement du PNEDD, se résume comme suit :

I.1.1.1. les programmes prioritaires

↳ *Programme de Gestion de la Diversité Biologique*

Le Niger a bénéficié d'un appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) qui lui a permis d'élaborer la stratégie nationale et le plan d'action en matière de diversité biologique. Le document de stratégie a été adopté en mai 2000 par le Gouvernement.

↳ *Programme Changements et Variabilité Climatiques*

A l'instar du programme Diversité Biologique, le FEM a appuyé le Niger pour :

- L'élaboration de sa première communication nationale ;
- La mise en place d'une banque de données sur les émissions des gaz à effet de serre ;
- L'élaboration du rapport complet sur les inventaires des gaz à effet de serre.

↳ *Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et Gestion des Ressources Naturelles (PAN-LCD/GRN)*

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de la CCD a bénéficié d'un financement des partenaires au développement pour son élaboration

Dans le cadre de sa mise en œuvre, il a bénéficié de l'appui du PNUD pour promouvoir des actions pilotes communautaire de gestion durable des ressources naturelles à l'échelon local au niveau de Téra Nord (Bankilaré) et de la haute Tarka (Belbédji).

Il a également reçu l'appui du FIDA avec comme objectif de finaliser, adopter et populariser le PAN/LCD-GRN et de lancer les actions concrètes de terrain.

Il faut dire que plusieurs projets de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles ont été exécutés

Programme Environnement Urbain et Cadre de vie

Le document de stratégie nationale et le plan d'action en matière d'environnement urbain et cadre de vie a été élaboré avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le Programme de Réhabilitation des Infrastructures (PRI).

Ce document a été validé et adopté en septembre 2001.

↳ Programme Energie et Développement Durable

Un appui financier de la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles a permis au Niger de réaliser une étude sur le secteur Energies Nouvelles et Renouvelables. Il reste à mobiliser les ressources financières nécessaires à cet effet.

↳ programme Eau et Développement Durable

Ce programme correspond au Schéma Directeur de Mise en Valeur et de Gestion des Ressources en Eau. Il a été élaboré, validé et adopté par le Gouvernement en octobre 2000. Il connaît un début de mise en œuvre à travers le financement PNUD pour la création des conditions favorables d'une gestion participative et décentralisée des ressources en eau.

I.1.1.2 Les actions d'accompagnement

- Information, Education et Communication en Environnement

L'élaboration du PNEDD reposant sur une approche participative et itérative, le Niger a fait de l'information, la sensibilisation et la formation des différents acteurs son arme privilégiée. C'est ainsi que le Secrétariat Exécutif du CNEDD élabore des bulletins trimestriels d'information, organise des télé débats et des sessions de formation de ses points focaux émanant des diverses structures étatiques et de la société civile.

- Appui institutionnel

Concernant l'appui institutionnel, la mise en place des structures décentralisées du CNEDD est entamée. En effet deux Conseils Régionaux sur les huit ont été mis en place pour jouer le même rôle que le CNEDD au niveau régional

- Suivi Environnemental et Système d'Information

Pour ce qui est du suivi de l'environnement et du système d'information sur l'environnement, le Niger bénéficie d'un projet de suivi d'impact et des indicateurs de la CCD. D'autres structures partenaires tels que la Cellule de Gestion des Ressources Naturelles et le Ministère chargé de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification font de cette activité leur cheval de bataille.

- au plan juridique et réglementaire

En matière de protection et de gestion de l'environnement, le Niger dispose, à côté des conventions, traités et accords internationaux dont il est partie d'un nombre important de textes législatifs et réglementaires notamment :

- la constitution du 18 juillet 1999 ;
- la loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- la loi n°98-048 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et la protection de la faune ;
- la loi n°98-042 du 7 décembre 1998 portant régime de la pêche au Niger.

L'application de ces textes souffre souvent de nombreux manquements, notamment par faute de textes complémentaires, de connaissance de ces textes et de l'absence d'un cadre institutionnel concerté de suivi et d'évaluation.

I.2 LES FORCES

- Au plan organisationnel

- l'implication et la participation de l'ensemble des acteurs (administration, société civile, secteur privé et population) dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNEDD ;
- la prise en compte des questions de l'environnement et du développement dans les planifications stratégiques ;
- l'existence d'un cadre de concertation entre les différents partenaires.

- Au plan institutionnel

- la mise en place d'une structure unique de coordination des activités de tous les secteurs intéressés ou concernés par les questions de l'environnement qui est le CNEDD et son ancrage institutionnel au cabinet du Premier Ministre ;
- la création des commissions techniques permanentes chargées d'appuyer le CNEDD dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi –évaluation des projets et programmes ;
- la création des organes décentralisés du CNEDD appelés Conseils Régionaux de Développement Durable (CREDD).

- Au plan des ressources humaines

- le développement du partenariat (participation de la société civile, des populations, de l'administration publique, des opérateurs économiques et de l'assistance technique) entre les différents acteurs ;
- la contribution de l'expertise nationale.

- Au plan des ressources financières

- l'appui financier, matériel et logistique des bailleurs notamment le PNUD, la Coopération française, l'Italie, la Subvention au Développement du Secteur Agricole,

la Banque Mondiale, Capacité 21, l'UNSO, le secrétariat exécutif de la CCD, le CILSS, l'OSS ;

- la contribution de la population et de la société civile ;
- la contribution de l'Etat ;
- la formulation du document du Fonds National de l'Environnement (FNE).

- Au plan politique

l'appui des autorités politiques (Cabinet du Premier Ministre).

- Au plan législatif

- la création de nouveaux textes conformes aux conventions ratifiées par le Niger ;
- la révision de certains textes pour disposer des conditions favorables à la mise en œuvre du PNEDD ;
- la révision d'autres textes pour les adapter aux reformes institutionnelles, techniques et juridiques (Code forestier).

I.3. LES FAIBLESSES

- Au plan organisationnel

- la faible implication du secteur privé ;
- l'insuffisance de l'information et de la sensibilisation sur le PNEDD ;
- l'insuffisance de la circulation de l'information ;
- l'insuffisance de la planification des actions ;
- les difficultés de coordination et d'harmonisation des interventions.

- Au plan institutionnel

- la non-généralisation de la mise en place des organes décentralisés du CNEDD ;
- l'insuffisance dans le fonctionnement des commissions techniques.

- Au plan des ressources humaines

- l'insuffisance du personnel;
- la faible mobilisation des populations.

- Au plan des ressources financières

- l'insuffisance des moyens pour la mise en œuvre et le suivi du PNEDD ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources ;
- le manque d'estimation des coûts financiers de certains programme.

- Au plan politique l'instabilité politique.

- Au plan législatif la faible implication des députés dans le processus et la mise en œuvre du PNEDD.

I.4 LES CHANGEMENTS PRODUITS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

I.4.1 Décisions politiques

Les politiques nationales en matière d'environnement et de développement durable qui étaient une juxtaposition d'orientation sectorielle sont aujourd'hui uniformisées. Les orientations politiques globales ont été définies dans le PNEDD sous le signe de l'environnement pour un développement durable.

Par exemple la mission de lutte contre la désertification qui était une des principales missions de l'administration des eaux et forêts est aujourd'hui ouverte à d'autres administrations. C'est ainsi qu'il est à présent admis que la question de la lutte contre la désertification concernera tous les acteurs au développement. Toutes ces administrations sont coordonnées par le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable.

Les transformations politiques ci-dessus ont conduit à des transformations institutionnelles pour la mise en œuvre des programmes PNEDD. C'est ainsi qu'en dépit de la création du CNEDD, des commissions techniques qui regroupent les représentants des différentes administrations impliquées ont été mises en place.

I.4.2 Processus décisionnel

L'approche participative et itérative prônées par le PNEDD a produit au niveau décisionnel un changement caractérisé par l'implication des différents acteurs dans toutes les prises de décisions qui reflètent le consensus national, régional ou local.

I.4.3 Financement du Développement durable

Les changements observés à ce niveau sont :

- Une forte mobilisation des ressources internes dans le domaine de l'environnement comme par exemple l'augmentation du budget d'investissement relatif aux actions environnementales ;
- Un accroissement de l'aide extérieure à travers la coopération bi et multilatérales et la société civile ;
- Une contribution accrue des populations dans les actions de développement.

I.4.4 Décentralisation et responsabilisation locale

Le processus de décentralisation dans lequel le Niger s'est engagé se traduit par le désengagement progressif de l'Etat au profit des populations et de la société civile qui sont responsabilisées dans la gestion des activités de développement. D'ores et déjà les arrondissements de Mayahi et Niuguimi dans l'application des textes de la décentralisation sont édifiants.

I.5 LES MESURES A PRENDRE POUR AMELIORER LA STRATEGIE ET SA MISE EN ŒUVRE

- Au plan organisationnel

- Améliorer le niveau d'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du PNEDD ;
- Intensifier l'information et la sensibilisation des acteurs sur le PNEDD ;
- Améliorer la circulation de l'information entre les différents partenaires ;
- Améliorer la planification des actions ;
- Lever les difficultés de coordination et d'harmonisation des interventions ;
- Parachever l'élaboration des programmes non encore élaborés ;
- Rédiger les Plans régionaux, sous-régionaux et locaux de l'environnement pour un développement durable.

- Au plan institutionnel

- généraliser la mise en place des organes décentralisés du CNEDD ;
- rendre plus opérationnelles les commissions techniques.

- Au plan des ressources humaines

- étoffer le personnel du Secrétariat ;
- mobiliser davantage les populations.

- Au plan des ressources financières

- mettre en place des moyens suffisants pour la mise en œuvre et le suivi du PNEDD ;
- améliorer la capacité de mobilisation des ressources ;
- estimer les coûts financiers des programmes pour lesquels l'estimation n'est pas faite.

- Au plan politique instaurer la stabilité politique.

- Au plan législatif

impliquer davantage les députés dans le processus et la mise en œuvre du PNEDD ;
populariser largement les textes relatifs à l'environnement et au développement durable

II. INTEGRATION ET PARTICIPATION

II.1- LE PARTENARIAT

II.1.1- Les partenaires en présence dans la mise en œuvre de la stratégie

- L'Etat et ses démembrements
- Les autorités coutumières
- Les ONG
- Les associations
- Le secteur privé

- Les institutions de recherche et de formation
- Les populations
- La presse
- Les partenaires au développement
- Les élus du peuple
- Les bailleurs de fonds

II.1.2 La mise en œuvre du partenariat

Dans le cadre de la mise en œuvre du PNEDD, on peut noter les activités ainsi réalisées par les différents partenaires conformément aux rôles qui leurs sont dévolus.

a) l'Etat et ses démembrements

- L'encrage institutionnel installé au Cabinet du Premier Ministre :
- la mise à disposition du personnel de haut niveau *
- la coordination des actions des partenaires financiers notamment le PNUD, la Coopération Française, le FIDA, le Secrétariat Exécutif de la CCD ;
- des actions d'information, de sensibilisation et de formation ont été menées à travers la mise en œuvre du DAP (Document d'Appui au Programme).

b) Les autorités coutumières

Au niveau des antennes de Bankilaré et Belbéddji dans le cadre du programme financé par le PNUD, les autorités coutumières ont beaucoup contribué à l'information et à la sensibilisation des populations.

Elle ont pris également une part active dans la mobilisation des populations pour l'identification, la planification et la mise en œuvre des actions.

c) Les ONG et Associations de développement

Elles ont participé activement aux actions de sensibilisation, d'éducation, d'information et de formation des populations en vue d'une réelle reconversion de leur mentalité dans le processus de développement :

- elles ont appuyé ces populations dans l'identification de leurs besoins ;
- elles ont appuyé les positions du point focal national dans les grands fora (CCD-CCC- CDB etc...)
- elles ont contribué à la prise en compte des spécificités des régions mais aussi et surtout les priorités et le savoir faire des populations dans toutes les actions touchant l'environnement.

- pour appuyer les efforts de l'Etat et ses démembrements, les ONG se sont organisées au niveau national en réseau appelé CNCOD (Comité National de Coordination des ONG sur la Désertification) représenté par un point focal qui, compte tenu de la synergie à créer entre les conventions, s'occupe de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes contenus dans le PNEDD.
- plusieurs formations ont été menées dans le cadre du renforcement des capacités opérationnelles des ONG en vue de contribuer de manière efficace à la mise en œuvre du PNEDD.
- les ONG ont participé également au financement de plusieurs actions retenues dans le cadre du PNEDD (sensibilisation des populations et la réalisation des activités de lutte contre la désertification etc....)

d) Rôle du secteur privé

Il a contribué à l'identification et à la promotion de technologies appropriées dans les domaines de l'environnement entre autres (le foyer amélioré etc....)

e) Rôle des institutions de recherche et de formation

On note au niveau du CRESA / Faculté d'Agronomie l'élaboration d'un projet D.E.A (Diplôme d'Etudes Approfondie en Gestion des Zones Humides et des Ressources naturelles).

L'existence d'un projet entre la Direction de la Faune Pêche Pisciculture et la faculté d'Agronomie autour d'un programme de formation à la gestion des zones humides et du dénombrement des oiseaux d'eau sur financement de l'ONG OMPO.

f) Rôle de la presse

Outil de communication, de collecte, de diffusion, d'éducation et de sensibilisation par excellence les médias ont été utilisés dans le cadre de l'information, la sensibilisation, la formation, et l'éducation des populations, des décideurs et des partenaires de coopération pour une meilleure compréhension et prise de conscience des enjeux de la problématique " Environnement et Développement durable" au Niger.

g) Rôle des populations

Les populations ont participé et animé des rencontres et d'information et de sensibilisation à travers les antennes DAP.

Elles ont de manière effective et active participé au processus d'élaboration et de mise en œuvre du PNEDD.

II.2. Description de l'intégration des trois dimensions du développement durable dans la mise en œuvre des stratégies, plans et programmes.

L'ensemble des programmes élaborés et mise en œuvre depuis la Conférence de Rio sont bâtis autour des trois dimensions du développement durable à savoir : la dimension sociale ou humaine, la dimension économique et la dimension écologique.

II.2.1. La Dimension sociale

Comme l'indique la politique de la population « la ressource humaine est la ressource la plus précieuse et la plus sûre au Niger. Le pays n'a pas d'autres choix que de mettre d'abord l'accent sur les aspects humains des problèmes et de faire une grande place aux populations dans la mise en œuvre de sa stratégie ». Mais la participation ne peut être effective qu'à travers des structures « la prise en compte de l'environnement conduit à un nouveau partage des pouvoirs et à une nouvelle définition des rôles et des responsabilités entre tous les acteurs.

La mise en œuvre du PAN/LCD-GRN s'inscrit largement dans cette logique tracée par le PNEDD. Ainsi, l'adoption d'une approche participative, le transfert des pouvoirs de décisions aux communautés de base, la promotion des ONG et Associations, l'amélioration des conditions de travail de femmes en milieu rural, la promotion des connaissances locales et de nouveaux comportements favorables à l'environnement constituent les axes d'intervention à suivre dans la mise en œuvre de ce programme.

Le Programme Eau et Développement Durable, tout comme le PAN/LCD-GRN repose essentiellement sur la responsabilisation de l'ensemble des acteurs du développement concernés par l'eau et l'assainissement. Des cadres de concertation et de gestion des ouvrages hydrauliques. Pour y arriver, des foras de concertation et de sensibilisation sont organisées dans les régions du Liptako gourma et selon que les expériences s'avèreront efficaces, elles seront progressivement étendues sur l'ensemble du pays.

Le renforcement des capacités des ONG et Associations et des Organisations Communautaires de base à travers des formations (alphabétisation fonctionnelle, formation des maîtres d'œuvres locaux ou artisans et....).

La planification participative de la conception et la mise en œuvre constitue de nos jours une réalité palpable. Ainsi toutes les stratégies nationales, plans et programmes ont pleinement associé les populations à leur élaboration exemple document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP), PNEDD et tous les programmes y afférents.

Leur mise en œuvre en sera autant car une grande place est accordée aux populations qui, à travers la décentralisation en cours joueront un rôle de premier plan. D'ores et déjà des sites pilotes comme Mayahi, N'Guigmi en matière de gestion décentralisée des ressources s'avèrent déjà concluantes.

Les conditions de vie des populations sont largement prises en compte dans le programme environnement urbain et cadre de vie des populations tant au niveau rural qu'en milieu urbain. La stratégie et le plan d'action adopté et validé lors d'un atelier national permettront d'envisager un assainissement du cadre de vie des populations.

En matière de santé des populations, de plus en plus des aspects sanitaires sont pris en compte dans les différents projets et programmes comme c'est le cas du programme d'action communautaires (PAC) financé par la Banque Mondiale qui intègre une composante lutte contre le SIDA, du programme lutte contre le SIDA du programme lutte contre le paludisme.....

Des projets test pour le recouvrement des coûts de soins de santé primaires ont été conduits un peu partout au Niger, Say, Boboye etc. en vue d'amener les populations à contribuer à la prise en charge de leur santé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de population, une commission nationale (CONAPO) a été mise en place et est chargée de veiller à l'application de la mise en œuvre des objectifs assignés à cette politique nationale.

Concernant l'éducation, avec l'adoption de la loi 98 – 12 du 1^{er} juin 1998, le Niger amorce un tournant décisif vers une nouvelle orientation de sa politique de l'éducation.

Cette loi qui témoigne du rôle de l'Etat dans le développement de l'éducation reconnaît par ailleurs le rôle que peut jouer le secteur privé dans ce sens. Aussi, les responsabilités sont situées quant à dire tous ceux qui doivent concourir à la satisfaction des besoins en éducation au Niger ou ceux qui sont les acteurs de l'éducation nationale.

Comme dans les autres pays de la sous région, le Niger opte désormais pour un approche programme. Aussi, un plan décennal de l'éducation 2002 – 2012 sera mis en œuvre dont l'objectif principal porte sur le rehaussement du taux de scolarisation au Niger (de 34 % à quelques 60 % en 2012) et l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

De même, le concours nécessaire des partenaires au développement est sollicité. Il s'agit de la Banque Mondiale qui avait déjà installé le projet sectoriel pour l'enseignement fondamental dont les missions se résument à la construction des classes, la formation des formateurs, le financement du service du volontariat, l'achat du matériel didactique telles que Aide et Action qui intervient dans la construction des classes.

II.2.2 La Dimension écologique

Le PNEDD souligne que la pérennité du capital ressources est l'enjeu majeur pour le Niger en matière d'environnement et du développement durable.

Pour parvenir à cet objectif, le Niger, à travers les six programmes prioritaires du PNEDD et d'autres programmes a entrepris beaucoup d'actions à savoir entre autre :

- l'élaboration du PAN/LCD-GRN ;
- la mise en œuvre du projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) qui œuvre aussi à inverser la tendance actuelle en matière de désertification.
- le programme diversité biologique le projet d'aménagement des forêts naturelles (PAFN) ;
- le projet zones pastorales (PROZOPAS) ;
- le projet énergie domestique ;
- le projet conservation et utilisation durable des ressources naturelles du complexe Parc W et de ses zones d'influence ;

- le projet agro-sylvo-pastoral etc....

Le Niger a également opté pour l'institutionnalisation des études d'impact environnementales par la création d'un bureau des évaluations environnementales et des études d'impact environnemental (BEEIE) érigé, au rang de direction nationale au niveau du Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification.

Depuis lors tout projet de développement ou unité industrielle voulant travailler au Niger sont assujettis à des études d'impact environnemental. La planification stratégique en environnement qui est une approche d'intégration des préoccupations environnementales dans le processus décisionnel existe en bonne place dans le PNEDD.

II.2.3 La Dimension économique

Si les six programmes prioritaires du PNEDD et autres projets et programmes intègrent des dimensions écologiques et sociales dans leur ensemble, ils n'en demeurent pas moins qu'ils apportent dans certains cas des propositions de solutions aux difficultés économiques que rencontrent les populations du Niger.

C'est ainsi que l'on découvre par exemple que le programme national d'action de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles (PAN/LCd-GRN) prévoit l'amélioration de la production rurale.

III. LE MECANISME DE COORDINATION

Conformément aux chapitres 8 et 38 de l'Agenda 21, demandant à chaque pays ayant adhéré aux accords de Rio de Janeiro et la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable de mettre en place un organe national de coordination, le Niger a créé par décret n°96/004/PM du 29 janvier 1996, le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable.

Ce conseil placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre est chargé de la coordination et du suivi de la politique nationale du développement durable.

Au niveau régional il est relayé par les conseils départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable.

III. 1. le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable

Il est composé de représentants de la société civile à hauteur de 2/3 et des représentants des structures de l'Etat pour 1/3. Il a pour mission, en relation avec toutes les parties prenantes, d'élaborer, de coordonner la mise en œuvre, de suivre et d'évaluer le PNEDD.

III. 2. Les Commissions Techniques

III.2.1 La Commission Technique du Programme d'Action National de lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles:

Cette commission sous la supervision du SE/CNEDD à travers un cadre de concertation, a élaboré et fait adopter ledit programme en octobre 2000.

Pour sa mise en œuvre, des actions pilotes ont été identifiées et s'articulent autour :

- Lutte contre l'ensablement
- Protection de bassins versants du fleuve Niger
- Reboisement
- Aménagement des grands barrages

III.2.2 La Commission Technique sur la Diversité Biologique

- La commission a élaboré et fait adopter la Stratégie Nationale et le Plan d'action en matière de diversité biologique. Les actions de mise en œuvre ont été identifiées et des financements sont en cours de recherche.

III.2.3 La Commission Technique sur les Changements et Variabilité Climatiques

La commission a élaboré la première communication nationale sur les changements climatiques qui a été présentée à la 6^{ème} Conférence des Parties. Des ateliers d'informations et de sensibilisation sont en cours au niveau national.

II.2.4 La Commission Technique sur l'Eau et le Développement Durable

La commission a élaboré le schéma directeur des ressources en eau qui a donné naissance à la politique nationale sur l'eau et l'assainissement. Cette politique a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs en 2001.

III.2.5 La Commission Technique sur la Stratégie d'Environnement Urbain et Cadre de Vie

La commission a travers le comité préparatoire élaboré et validé à travers un atelier national, la stratégie et le plan d'action en matière d'environnement urbain.

Cette stratégie a connu un début de mise en œuvre à travers l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de la ville de Niamey et des actions pilotes dans le cadre du projet sectoriel eau.

III.2.6 La Commission Technique sur l'Energie et le Développement

Cette commission a démarré l'élaboration du programme énergie avec la validation des premières études diagnostiques.

En plus des commissions techniques, il existe des groupes de travail notamment ceux relatifs au Fonds National de l'Environnement qui a eu à élaborer et valider un document pour la création d'une agence nigérienne pour le financement de l'environnement et un groupe informel de concertation des partenaires au développement.

III.2.7 Les conseils départementaux de l'Environnement pour un Développement Durable

Ce sont les structures de relais du CNEDD au niveau local, à ce titre elles sont chargées de coordonner les actions d'information, de sensibilisation, d'élaboration et de formation en matière d'environnement.

A ce stade le CNEDD avec l'appui du programme de mise en œuvre du PNEDD, vient d'installer en 2001, des conseils régionaux de l'Environnement et du développement durable dans les départements de Tillabéry et Zinder.

III. 3 Forces et faiblesses du mécanisme de coordination

Il s'agit essentiellement d'apprécier les activités menées par les structures de coordination (CNEDD et CDEDD) et de tirer les forces et faiblesses enregistrées.

III.3.1 Au niveau national (CNEDD)

III.3.1.1 Les forces

- Au plan institutionnel :

Il faut souligner la création par décret n°96-004 du 9 janvier 1996 de la création du Conseil national de l'environnement pour un développement durable opérationnel depuis sa création. C'est ainsi qu'il a eu à son actif l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes réglementaires et autres instruments de politique sectorielle de développement (PNEDD, Stratégie et plan d'actions en matière de diversité biologique, stratégie d'environnement urbain, PAN/LCD/GRNetc.).

- Au plan politique:

Le CNEDD est logé auprès du Cabinet du Premier Ministre et Présidé par son Directeur. Ceci témoigne de la volonté politique au plus haut niveau et son ancrage à ce niveau est le gage de la garantie matérielle des autorités dans la lutte pour un développement durable.

La forte implication de la société civile concrétise la démarche participative du processus.

- Au plan des ressources:

Le Secrétariat Exécutif du CNEDD est animé par une équipe pluridisciplinaire composée de hauts cadres expérimentés de l'administration.

Le conseil dispose pour son fonctionnement d'un budget annuel de plus de 50 millions de Francs CFA qui lui est alloué par le Gouvernement en vue de lui assurer une crédibilité financière soutenue.

La création d'un site internet en cours pour le CNEDD facilitera sans nul doute la circulation de l'information en matière d'environnement et du développement durable entre tous les acteurs impliqués dans le processus.

III.3.1.2 Les faiblesses

Tout comme les forces, les faiblesses seront analysées sur les plans institutionnel, politique, humain, matériel et financier.

- *Au plan institutionnel*

A ce niveau, les différents problèmes rencontrés sont entre autres :

- le manque de moyens qui handicape le fonctionnement des commissions technique et des conseils régionaux leur mise en place ;
- les conflits des compétences entre la structure de coordination et certaines structures de l'administration centrale qui entravent dans la pratique, cette fonction stratégique de coordination du CNEDD ;
- l'hésitation à la collaboration de certaines structures étatiques quant il s'agit d'intégration, d'harmonisation et de coordination (les sectarisme domine toujours).

- *Au plan politique*

L'instabilité politique qu'a connue le pays, entraînant la forte mobilité des cadres, n'est pas de nature à assurer un suivi régulier des actions de coordination. L'insuffisance de l'information et la formation en matière d'environnement et de développement durable à tous les niveaux (autorités administratives, politique et coutumières, services techniques, société civiles, jeunesse etc.).

- *Au plan des ressources*

Malgré les efforts déployés par l'Etat, les capacités nationales de mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines, restent insuffisantes au regard de l'ampleur de la mission assignée au mécanisme de coordination.

III.3.2 Au niveau régional (CDEDD)

Ces structures viennent d'être mises en place. Du fait qu'elles, sont pas encore opérationnelles, il serait difficile de les apprécier.

III. 4 Les propositions d'amélioration du mécanisme

Au regard des faiblesses constatées entravant le bon fonctionnement du mécanisme de coordination, des propositions d'amélioration suivantes méritent d'être proposées :

- le renforcement des ressources matérielles, financières et humaines ;
- la re dynamisation du groupe informel des partenaires pour une mobilisation des ressources additionnelles;
- l'accélération du processus de création et de mise en place de l'agence nigérienne pour le financement de l'environnement

- le renforcement des capacités des compétences existantes à travers un programme de formation en leur faveur ;
- rendre opérationnel le site Internet du CNEDD en vue d'un meilleur diffusion et circulation de l'information en matière d'environnement et de développement durable.

IV. LES QUESTIONS CRITIQUES

IV.1 Les questions critiques essentielles

IV.1.1 Question critique 1 : Lutte contre la pauvreté dans la perspective de développement durable.

La pauvreté se manifeste par l'absence de revenu adéquat pour assurer les dépenses de survie et par l'incapacité de satisfaire les besoins élémentaires dans les domaines sociaux.

Au Niger, la pauvreté touche 63% de la population et elle est même plus massive en milieu rural où vivent plus de 85% des pauvres.

Aussi, le développement durable ne peut être envisagé sans une solution à ce problème de pauvreté massive. Ce qui justifie la mise en œuvre, ces dernières années, des politiques adéquates de lutte contre la pauvreté.

Pour l'application de ces politiques, des actions et des mesures ont été entreprises et des succès encourageants ont été enregistrés.

❖ *Actions nationales entreprises :*

Depuis plusieurs années, le Niger a entrepris des actions et des mesures de plusieurs ordres en vue de limiter les effets néfastes de la situation économique des populations les plus pauvres en mettant particulièrement l'accent sur la création d'emplois, la réinsertion professionnelle, le système d'alerte précoce et des mesures de soutien aux groupes les plus vulnérables.

Parmi les actions entreprises, il y a lieu de citer :

- le développement et l'encouragement des initiatives basées sur une forte utilisation de la main d'œuvre ;
- l'aménagement d'un environnement juridique et institutionnel pour faciliter la mise en place des caisses populaires d'épargne et de crédit ;
- l'élaboration et l'exécution des programmes ciblés spécifiques à la promotion des initiatives privées, à la professionnalisation des activités privées et à l'appui des groupes les plus vulnérables (jeunes, femmes).

❖ *Meilleures pratiques et les enseignements à retenir :*

- Développement d'une culture nouvelle en faveur des initiatives privées et la création d'emploi ;
- Développement et diversification des sources de revenus et des moyens de distribution de la richesse ;
- Changement de mentalité en faveur d'une auto promotion ;

- Instauration de la paix sociale et de l'unité nationale ;
- Il est constaté que la pauvreté peut être un vecteur contre un développement durable.

❖ *Principaux succès ou échecs :*

La résolution amorcée du problème de pauvreté a permis aux acteurs économiques et à l'ensemble de la population d'être sensibilisés sur la gravité de la situation. En réaction à ce constat, les uns et autres ont mené diverses actions correctives à travers une forte mobilisation pour diverses réalisations.

Toutefois, il faut dire que, de façon globale, l'impact des actions et mesures entreprises n'ont pas été à la hauteur des attentes des groupes cibles. Le manque d'efficacité de ces différentes interventions face à des besoins de plus en plus grands, le manque chronique des ressources publiques suite aux difficultés touchant les finances publiques et à la suspension de l'assistance de plusieurs partenaires au développement sur une longue période font que les conditions de vie des populations se sont profondément dégradées.

❖ *Mesures d'améliorations prises ou programmées :*

Face à cette situation, le Gouvernement a adopté une démarche plus dynamique dans un cadre participatif (impliquant l'Etat, les opérateurs publics et privés, les ONG, les associations communautaires et les partenaires au développement) pour agir de façon coordonnée et réussir efficacement. Dans l'immédiat, pour matérialiser son engagement, le Gouvernement a décidé de concentrer ses interventions sur l'amélioration du volet économique des pauvres et sur le renforcement des secteurs sociaux de base.

Pour une bonne conduite des actions futures dans une perspective de croissance économique durable, la stratégie à mettre en œuvre consistera à avoir une bonne connaissance de la nature et des déterminants de la pauvreté.

Aussi, le gouvernement s'engage, à travers le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), à tout mettre en œuvre pour consolider les acquis, poursuivre, renforcer et entreprendre des réformes indispensables à la croissance économique.

Dans cette optique, les autorités nigériennes prendront attache avec les partenaires au développement pour coordonner les différentes initiatives susceptibles d'éliminer la pauvreté.

❖ *Suggestions principales :*

La pertinence et l'urgence des actions à entreprendre pour un développement durable imposent une lutte permanente contre la pauvreté. L'approche participative et transparente adoptée dans le cadre de l'élaboration du DSRP doit être poursuivie dans les processus de mobilisation des ressources, d'exécution des actions et d'évaluation permanente des résultats.

❖ *Suggestions sur les mesures à prendre par la Communauté Internationale*

Les mesures envisagées au plan national doivent être soutenues et accompagnées par la Communauté Internationale tant au niveau de l'expertise que du financement.

IV.1.2 Question critique 2 : l'éducation

L'article 36 de l'Agenda 21 stipulait que « *l'éducation de base est le fondement d'une bonne compréhension des questions relatives à l'environnement et au développement* ».

C'est pourquoi il a été recommandé à tous les pays de prendre en compte cet aspect dans leurs plans nationaux pour un développement durable.

Au Niger, ce volet a été pris en compte dans la composante « *information- formation et sensibilisation du public* » du PNEDD.

Pour ce faire, au plan institutionnel, un certain nombre de commissions techniques nationales ont été mises en place et rattachées au SE/CNEDD en vue d'élaborer des programmes d'actions sectoriels.

Les groupes cibles auxquels ont été destinés les activités d'éducation et de formation sont le monde rural, les agents de développement et les scolaires.

Au niveau du monde rural, les pratiques de formation pour le développement rural ont été très hétérogènes. Ces actions ont été caractérisées par leur non articulation et la diversité des acteurs.

Les contraintes de la formation du monde rural sont de plusieurs ordres, à savoir :

- l'inadéquation entre politique du recrutement des formateurs et les besoins d'encadrement sur le terrain;
- la non prise en compte de l'environnement social et culturel des populations à former.

La formation elle-même se caractérise par une insuffisance de centres de formation, une méconnaissance de savoir-faire locaux et des traditions paysannes, une formation à tendance sectorielle et enfin une insuffisance de moyens d'intervention matériels et financiers.

Au niveau des scolaires, conformément à l'article 36 de l'Agenda 21, en sa partie stipulant « *qu'il faut intégrer les concepts relatifs à l'environnement et au développement, y compris leurs aspects démographiques dans tous les programmes éducatifs en mettant en lumière les causes des principaux problèmes* », l'éducation environnementale a été inscrite dans la stratégie de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles, à travers la coopération régionale animée et coordonnée par le CILSS, au niveau des deux composantes que sont le PFIE et le PSE.

L'objectif principal visé par ses composantes est le renforcement des capacités locales des ressources naturelles au Sahel en amenant les enfants scolarisés à adopter une attitude responsable vis-à-vis de leur environnement.

La stratégie préconisée par le PFIE envisageait d'ouvrir l'action de formation sur deux fronts : la formation initiale et la formation continue par la constitution d'équipes permanentes d'animation dans les établissements de formation des élèves maîtres et au niveau des inspections de l'enseignement du premier degré.

Il s'agissait aussi de procéder à l'insertion des concepts et notions théoriques de l'EE contenus dans les activités spécifiques du PFIE dans les manuels conventionnels en usage dans les écoles; de doter celles-ci du petit matériel indispensable à la réalisation des travaux

pratiques et activer le partenariat périphérique et enfin d'élaborer et produire un matériel d'information et de sensibilisation.

Cependant ces deux composantes n'ont pas couvert tous les établissements scolaires du pays. Ce qui fait que la dimension environnementale est insuffisamment prise en compte dans les écoles malgré l'ampleur des problèmes environnementaux.

Néanmoins, le PFIE a amorcé une refonte profonde du système éducatif du fait que sur le plan administratif, institutionnel et technique, il repose sur des bases solides.

Mais si l'on tient compte de l'encrage sur le terrain, on se rend compte de la fragilité du gain après une décennie d'efforts soutenus.

Indépendamment du CILSS, il faut noter ici les interventions des ONG et Associations dans ce domaine. Leurs actions ont touché aussi bien le milieu rural que scolaire.

Au niveau des recherches dans le domaine de la lutte contre la désertification, il y a lieu de noter l'insuffisance de la prise en compte des pratiques et des savoir-faire paysans, pourtant socialement et économiquement fondés.

La conséquence de cette situation est le faible intérêt manifesté par les paysans face aux résultats des recherches et aux technologies vulgarisées.

Il faut aussi tenir compte d'autre part, de l'absence de synergie entre les institutions d'où une duplication des activités entraînant une perte de temps, d'énergie et de moyens.

En général, on peut dire qu'il y a encore un manque de volonté des pouvoirs publics qui se traduit par une insuffisance, voire même une absence de moyens financiers, une inadaptation des technologies aux réalités socio-économiques et culturelles des populations d'où une réticence à les adopter.

❖ suggestions :

La loi d'Orientation du système éducatif a introduit des réformes et des innovations dans les curriculum de l'enseignement.

L'éducation relative à l'environnement est expressément inscrite au chapitre des contenus et méthodes, ce qui lui confère un statut officiel conformément à l'engagement n°2 du contrat pour une génération nouvelle de gestionnaires de L'environnement (GNGE) annexé à la Déclaration de Dakar.

Mais l'application de cette loi implique l'élaboration et l'adoption de plusieurs textes réglementaires pour rendre opérationnelles les dispositions préconisées. La révision des curriculum doit donc permettre une meilleure prise en compte de l'ERE.

Sur le plan général, l'adoption et surtout la mise en œuvre du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), répondra à la prise en compte des quatre autres engagements souscrits dans le cadre du contrat pour « GNGE ».

IV.1.3 Question critique³ : la sensibilisation du public

L'objectif commun étant l'intégration dans les programmes d'enseignement des connaissances sur les problèmes environnementaux, les problèmes de population et de santé de la famille.

Les éléments de la stratégie ont été les suivants :

- Sensibilisation des hommes politiques, des responsables d'institution, du public en général;
- La sensibilisation des enseignants, de leurs encadreurs et des parents d'élèves ;
- La formation des formateurs, enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs, formateurs des formateurs ;
- L'expérimentation dans les établissements ;
- La production et la diffusion de matériel didactique (outils pédagogiques : manuels d'élève, manuels du maître, petit matériel de travaux pratiques...);
- La programmation de la généralisation à l'ensemble du système éducatif formel.

❖ *Caractéristiques des actions*

En matière de coopération/concertation sur le plan national, les actions recensées présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque projet ou programme coopère essentiellement avec les différentes institutions du Ministère de l'éducation Nationale sous forme de participation à l'expérimentation, à la formation (formateurs ou apprenants) et à la mise en application ;
- Chaque projet ou programme bénéficie de l'appui technique conjoncturel, souvent sous forme de prestations de services, du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (Unité Technique d'Appui/Direction de l'Environnement, services décentralisés),
- Chaque projet ou programme agit isolément à l'exception de quelques situations de collaborations techniques (en méthodologie par exemple) ;
- Très faible niveau ou inexistence de la circulation de l'information et des échanges d'expériences entre les régions cibles des activités d'un même programme et de programmes différents.

❖ *Orientations stratégiques*

- L'alphabétisation des populations et la formation des cadres en vue d'une meilleure communication entre ces deux acteurs ;
- L'intensification de l'alphabétisation des populations et de la création de bibliothèques villageoises en vue de faciliter la circulation de l'information ;

L'information et la formation des autorités politiques, administratives, coutumières et des cadres techniques en matière d'environnement, pour qu'ils prennent la mesure et en parlent en connaissance de cause.

❖ *Mesures d'amélioration*

- L'alphabétisation des populations et la formation des cadres en vue d'une meilleure communication entre ces deux acteurs ;
- L'intensification de l'alphabétisation des populations et de la création de bibliothèques villageoises en vue de faciliter la circulation de l'information ;

- L'information et la formation des autorités politiques, administratives, coutumières et des cadres techniques en matière d'environnement, pour qu'ils prennent la mesure et en parlent en connaissance de cause.

IV.2 Questions critiques émergentes

IV. 2 1 Question critique émergente1 :la mondialisation

❖ *les échanges commerciaux*

Les échanges commerciaux sont régis par les dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui est un organisme international s'occupant des règles sur le commerce entre les pays.

Les accords négociés et signés par les puissances commerciales du monde constituent les supports juridiques du système de l'OMC. L'objectif de ces contrats est de maintenir les politiques commerciales du monde dans les limites convenues et d'aider les producteurs de biens et de services, les exportateurs et les importateurs à exercer leurs activités dans un esprit de libres échanges, tout en évitant les effets secondaires indésirables par la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires.

Le système commercial de l'OMC repose notamment sur les principes d'un commerce non discriminatoire, de libéralisation du commerce et de promotion d'une concurrence loyale.

❖ *Actions nationales entreprises :*

Depuis quelques années, le commerce extérieur du Niger a été fortement libéralisé à travers notamment les réformes suivantes :

- la suppression de la quasi-totalité des monopoles de commercialisation,
- la libéralisation de la commercialisation et des prix des produits agricoles,
- la libéralisation du commerce extérieur à travers la suppression des licences, des contingents et des prohibitions ;
- l'élimination des droits de douanes à l'exportation,
- la mise en place des structures de financement et d'encadrement du secteur privé ;
- l'aménagement d'un cadre législatif et réglementaire adapté à travers le nouveau code de commerce, les actes de l'OHADA, le nouveau code du travail, le code des investissements adopté.
- la loi N°97-024 du 08 juillet 1997 portant programme de relance économique au Niger ;
- l'ordonnance n°92-030 du 8 juillet 92 définissant les principes directeurs de la politique de développement au Niger ;

- la mise en place et l'exécution de plusieurs programmes d'appui et de promotion du secteur privé dont ceux relatifs à la privatisation et à l'initiative privée.

Dans le cadre de l'approfondissement de ces mesures de portée nationale et de la résolution de leurs problèmes de développement, des pays dont le Niger ont décidé d'intégrer leurs économies à travers une structure communautaire (UEMOA).

L'intégration économique ainsi décidée vise à insuffler une nouvelle dynamique à la croissance et aux échanges inter et extra communautaires à travers les actions suivantes :

- le renforcement et la stabilité économique,
- l'ouverture progressive sur les marchés mondiaux à travers un marché commun et un tarif extérieur commun ;
- la libéralisation, la restructuration et la diversification des économies au moyen notamment de l'harmonisation des réglementations et la mise en œuvre de politiques sectorielles communes de développement.

❖ *Meilleures pratiques et enseignements à retenir :*

Dans le cadre du respect des engagements pris à travers les dispositions de l'OMC, la constitution d'un marché commun de plus de 60 millions de consommateurs constitue un atout important dans les relations de l'UEMAO avec le reste du monde.

Face à la prédominance des opérations informelles, l'obligation de domiciliation bancaire du commerce extérieur à partir d'un certain seuil (5 millions FCFA) est un acte permettant l'élargissement des données économiques au point de vue statistique.

A la faveur du contexte économique actuel caractérisé par la formation d'ensembles économiques puissants et la tendance à la globalisation de l'économie, le Niger est à encourager relativement à son choix pour l'intégration au sein de l'UEMOA, sous réserve de certaines difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées.

❖ *Principaux succès ou échecs*

La politique d'industrialisation axée principalement sur la transformation de la production locale et l'import substitution a marqué les premières années de l'indépendance du pays. Cette politique qui visait l'amélioration du solde de la balance commerciale, la création d'emplois et l'accroissement des revenus des populations prévoyait également des mesures d'incitation à l'investissement à travers un code des investissements bien élaboré.

Mais, ces efforts déployés n'ont pas été à la hauteur des espérances des bénéficiaires et de l'Etat, la situation n'ayant pas connu une amélioration significative à cause du déclin du secteur de l'uranium et des effets néfastes de la crise économique internationale.

Au plan du développement rural, le Niger a entrepris des actions pour l'approvisionnement régulier des agriculteurs en intrants subventionnés dont la distribution est assurée par des organisations paysannes. Les opérateurs privés interviennent également en mettant en place

des intrants à prix coûtant. Cette politique d'approvisionnement à l'avantage d'éviter la spéculation sur les intrants à travers la subvention et de disposer de produits de qualité.

Toute fois la mise en œuvre de cette politique de mise en place d'intrants subventionnés présente quelques inconvénients :

- Hésitation des opérateurs privés à constituer des stocks
- Risque de pénurie sur le marché intérieur lorsque les intrants subventionnés ne couvrent pas les besoins ;
- Perturbation des systèmes de financement et d'approvisionnement.

Par ailleurs, le marché domestique local est déprotégé et inondé par des produits frauduleux provenant en grande partie du Nigeria, pays de loin plus industrialisé et plus peuplé que le Niger. Ainsi, la proximité d'une économie nigériane plus compétitive n'est pas de nature à favoriser une structure productive mal préparée à la conquête des marchés extérieurs.

❖ *Mesures d'amélioration prises ou programmées :*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du développement rural, il est souhaitable de rétrocéder les intrants subventionnés aux opérateurs privés exerçant dans la filière et d'adopter des mesures fiscales favorables aux opérations et aux différents acteurs.

La domiciliation bancaire des opérations de commerce extérieur à partir d'un certain seuil constitue l'une des mesures récemment prises pour l'amélioration de la situation au Niger. Plusieurs mesures actuellement en chantier sont envisagées dont la poursuite de la révision des textes législatifs et réglementaires.

❖ *Suggestions principales :*

Le libre échange et les politiques commerciales ont un effet certain sur l'environnement compte tenu de la modification du volume et la répartition géographique des activités de production : industrialisation et développement des activités économiques, facteurs de pollution.

La libéralisation des échanges peut, dans l'absolu entraîner une production accrue des biens et services avec comme conséquence la dégradation environnementale (utilisation à grande échelle des biens et services susceptibles d'altérer l'environnement). Aussi, il y'a lieu de contrôler le libre échange pour prendre en compte et limiter les effets néfastes sur l'environnement.

❖ *Suggestions sur les mesures à prendre par la communauté internationale :*

Dans le cadre d'un développement durable, la libéralisation du commerce international doit prendre en compte la problématique de la protection de l'environnement. Aussi, il y a lieu de poursuivre et d'approfondir les réflexions pour l'analyse des rapports entre les deux volets

Les pays du Sud étant moins producteurs de Gaz à Effet de Serre, il est souhaitable que les partenaires du Nord octroi des appuis conséquent pour la création d'unités de substitutions moins polluantes.

Au plan du développement rural, les plans et programmes nationaux doivent bénéficier de ressources tant financières que humaines tout en mettant l'accent sur la sensibilisation, l'éducation et la formation du public avec l'implication de tous les acteurs.

IV.2.2 Question critique émergente 2 :les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)

L'information et la communication sont vitales dans les activités socioéconomiques des populations. De même, le maintien de l'équilibre environnemental nécessite une sensibilisation continue du public à travers les systèmes de communication. C'est pourquoi, radios et télévisions, ont été adoptées à des fins de développement par la communauté mondiale.

De même, la communication est considérée comme la base du développement, puisqu'elle permet le rapprochement, le contact et la mise en relation des populations en même temps qu'elle les libère de leur isolement et favorise ainsi leur intégration et leur participation dans le cadre du développement durable et joue aussi un rôle décisif dans la promotion du développement social, culturel et économique d'un pays.

C'est pourquoi, les Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication (NTIC) ont été adoptées pour faire participer toutes les couches sociales surtout les plus défavorisées de la planète dans le processus de développement durable.

Le Niger, un des pays le plus pauvre sur l'indice du développement humain et aussi le plus touché par la désertification, et où la population rurale représente environ 85% de la population totale et est répartie sur 10188 villages, 63 villages seulement disposent de centre téléphonique desservant 250 abonnés.

Dans le cadre des actions relatives au développement durable, le Niger, à travers le PNEDD a mis en œuvre un programme d'information de formation et sensibilisation, se situant ainsi dans la ligne des NTIC.

Dans le même ordre d'idée, le Comité Paritaire de Pilotage de l'Initiative de Développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (CPRP) créé par arrêté N. 233/MCC/J/C du 30 Novembre 1999 a développé un système de communication avec le monde rural par l'installation des radios communautaires dans le cadre du programme RURANET (Radio Rurale et Internet).

Néanmoins, de nombreux problèmes résident notamment :

- L'insuffisance de l'information et la formation en matière d'environnement et de développement durable à tous les niveaux (autorités administratives, politiques et traditionnelles, services techniques, société civiles, jeunesse, etc.) ;
- La non circulation de l'information tant au niveau horizontal qu'au niveau vertical, c'est-à-dire la rétention de l'information entre les différentes structures elles-mêmes et entre les différents niveaux de la hiérarchie ;

Les méthodes d'Information, d'Education et de Communication (IEC) utilisées jusqu'à ce jour sont de type traditionnel ne favorisant pas ainsi l'intégration des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. C'est dire que le Niger est très en retard sur le plan d'intégration des NTIC dans les plans nationaux de développement durable.

L'utilisation des NTIC pour un pays comme le Niger où le taux de scolarisation et d'alphabétisation sont les plus bas au monde, nécessite :

- L'établissement d'un réseau d'information adéquat doté en matériel et en personnel afin de faciliter les échanges d'informations entre les institutions participantes au niveau national;
- L'amélioration des moyens nationaux de recherche ainsi que la collecte, le traitement, l'échange et l'analyse d'information, afin de mieux comprendre les phénomènes environnementaux et de mettre en pratique les résultats des analyses ;
- La formation de tous les acteurs à l'usage du matériel informatique ;
- La sensibilisation des autorités sur l'importance des NTIC ;
- La création d'un réseau d'échange et d'information à l'échelle nationale et internationale .